

## EDITORIAL

MAI 2021 - N° 44



Mesdames, Messieurs,

Chères Champagnardes,  
Chers Champagnards,

Déjà un deuxième printemps sans événements sportifs et culturels, masqués derrière des écrans, avec je l'espère au moins la santé !

Pour nous rencontrer, il nous faut rester en petit groupe, ainsi aucun rendez-vous n'a jamais été refusé en mairie que ce soit pour rencontrer les services ou les élus de la commune.

Lorsque la rencontre physique n'est pas possible, la visioconférence est devenue la norme pour malheureusement encore quelques temps.

Dans cette optique la commune a investi début mars dans un système de visioconférence suffisamment performant et polyvalent pour permettre de diffuser et enregistrer les séances du conseil municipal afin de renouer avec le caractère public et transparent de ce temps important de la vie municipale.

Au-delà de cet usage, le même système permet de faciliter l'organisation des commissions extra-municipales, autre maillon essentiel de la vie démocratique, de faciliter la connexion de nos services municipaux avec les organisations extérieurs mais aussi et c'est là l'originalité de notre installation, de permettre aux futurs époux de diffuser en direct leur union depuis la salle du conseil municipal. Il n'y a pas de petits usages, juste une vocation à faciliter les rencontres, même numérique, malgré la tempête COVID-19.

Si cet édito a tardé à sortir, le printemps dans les collectivités comme la commune de Champagnier est un moment charnière pour mettre en place le budget, programmer les travaux et investissements jusqu'à 2022. Ces éléments nous vous les livrerons très prochainement en détail dans un numéro spécial de l'Echo Champagnard pour que chacun puisse se saisir des éléments du débat d'orientation budgétaire et du budget prévisionnel 2021.

En attendant ces éléments, nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Au plaisir de vous retrouver,

**Florent CHOLAT**

Maire de CHAMPAGNIER

Conseiller métropolitain délégué au développement du numérique, à l'innovation digitale et à la gestion publique des données de Grenoble Alpes Métropole

## ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 juin (1<sup>er</sup> tour) et 27 juin (second tour) 2021.



A cette occasion et en raison de ce double scrutin, le bureau de vote sera déplacé à l'**Espace des 4 Vents**, chemin du Gal.

Une **pièce d'identité est obligatoire** pour pouvoir voter (la carte électorale est facultative).

Compte-tenu de la situation sanitaire, il est demandé de respecter les gestes barrières (distanciation, port du masque, nettoyage des mains), et recommandé de se munir de son propre stylo.



## LOGO

Entre la fin janvier et le 7 février 2021, nous vous avons invités à voter pour sélectionner le nouveau logo de la commune de CHAMPAGNIER duquel découlera l'image graphique de notre futur site internet.

Chaque foyer a reçu un bulletin avec un code de vérification unique pour voter en ligne ou sur papier dans la boîte aux lettres de la mairie, et ainsi sélectionner une ou plusieurs propositions.

599 bulletins ont été émis, 91 ont été déposés en mairie et 138 saisis ont été enregistrés en ligne.

Sur ces derniers 99 ont été retenus, une fois soustrait 27 doublons d'usage du code de vérification et 12 nuls (code absent ou erroné). Le tableau de contrôle des votes a été affiché sur le panneau d'affichage de la mairie jusqu'à fin mars 2021.

Au final 190 champagnard.e.s ont participé, ce qui représente une importante participation pour ce type de consultation.

Le choix numéro 1 a recueilli 28 suffrages, le numéro 2 en a recueilli 126, le choix 3 a recueilli 61 suffrages pour trois votes blancs.

Le logo numéro 2 l'emporte !

Ce nouveau logo remplacera donc très progressivement le logo actuel de la commune.

Ce dernier a été créé au début des années 1990 par la section art plastique du Lycée Marie Curie et a subi plusieurs variations de couleurs depuis cette date.

Initialement, jaune et bleu devenu orange et bleu dans la suite, la version actuelle « *anis / chocolat* » date quant à elle de 2010.



# | VIE MUNICIPALE |

Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune et affichés sur les panneaux du parking de la Mairie.

## TRAVAUX REALISÉS

Les vacances d'hiver ont été l'occasion de poursuivre l'adaptation de l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON en termes d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Dans la suite du passage en eau mitigée des sanitaires des PS/MS cet été, un lavabo inox a été installé dans la grande cours. Proposant lui aussi de l'eau mitigée, ce dernier permet de faciliter le lavage des mains, si nécessaire dans la période de plusieurs classes.

Des lacunes ont été comblées dans l'enrobé de la cour du haut, désormais ré-utilisée pour favoriser le fonctionnement en groupe classe prévu dans le protocole sanitaire. Un bac à sable a également été installé dans la cour du haut pour proposer de l'ombre et une diversification des activités possibles dans ce qui était encore, dans l'avant COVID-19, l'ancienne cour d'école.

Enfin quatre nouveaux arbres d'essences locales et une haie diversifiée ont été plantés dans la cour et en limite de la clôture afin de favoriser la biodiversité et d'offrir à terme de nouvelles zones d'ombres pour faire face aux chaleurs de l'été. La fraîcheur de demain se plante aujourd'hui !



Photos ML ALLEMAN



## CRISE SANITAIRE COVID-19

Le centre de vaccination à l'Alpexpo a ouvert ses portes vendredi 9 avril dernier. Il est ouvert de 9h à 19h, 7 jours sur 7, pour accueillir le public éligible à la vaccination.

Pour prendre rendez-vous, allez sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou ☎ 04 76 00 31 34 et choisir le centre de vaccination qui vous convient.

Lors de votre venue, présenter obligatoirement votre carte vitale et une pièce d'identité.

Le CCAS de CHAMPAGNIER s'est coordonné rapidement pour organiser l'accès à la vaccination contre la Covid-19 pour les personnes de plus de 75 ans. Les personnes les plus éloignées du numérique ont pu bénéficier d'une prise de rendez-vous par le CCAS.

Les personnes isolées et non véhiculées, se sont vues proposer un transport individuel pour éviter au maximum de rassembler plusieurs personnes vulnérables et fragiles simultanément et gratuit vers le centre de vaccination.

Rendez-vous ayant été pris par le CCAS et accompagnée bénévolement par un des membres du CCAS, Lucette GAUTHIER, notre doyenne, 96 ans, a donc reçu sa première dose du vaccin Pfizer le 20 février et sa seconde dose le 25 mars.



Photo H. ALOTTO

### Pour CHAMPAGNIER

- La mairie reste ouverte au public aux heures actuelles ;
- Les services techniques fonctionnent normalement ;
- Les services d'entretien fonctionnent avec une vigilance particulière vis-à-vis du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

- L'école, le service périscolaire ainsi que le centre de loisir fonctionnent normalement avec un protocole sanitaire renforcé ;
- La bibliothèque est ouverte ;
- Les équipements sportifs sont fermés au public excepté dans le cadre du temps scolaire et périscolaire.

## SIGNATURE ...

### ... DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA GESTION DE LA RUCHE COMMUNALE



Cette initiative témoigne de la volonté de la municipalité d'inscrire la sauvegarde de la biodiversité, si importante pour la survie de toutes les espèces, au cœur de l'action communale.

Christian SKOPINSKI (à droite sur la photo), champagnard depuis plus de 30 ans et passionné par les abeilles s'occupe de la gestion de la ruche et de l'animation autour de l'apiculture en direction de l'école, l'enfance-jeunesse et au cours de certaines manifestations à venir.



# | VIE COMMUNALE |

## PETITE ENFANCE : GUICHET UNIQUE

### ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DU TERRITOIRE DU S.I.C.C.E.

Comme 14 autres communes, CHAMPAGNIER adhère au S.I.C.C.E. qui coordonne et mutualise les services de la petite enfance du territoire.

La diversité des modes d'accueil que compte le territoire permet aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle en tentant de s'adapter au plus près des besoins de chacun (amplitude horaire, temps partiel, horaires irréguliers...).

Si vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant, si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, un guichet unique est à votre disposition.



Des réunions d'informations collectives ont lieu environ tous les deux mois lors desquelles vous trouverez tous les renseignements concernant les différentes possibilités d'accueil.

☎ 04 76 78 89 09

✉ [guichetunique@lesicce.fr](mailto:guichetunique@lesicce.fr)

ou inscription sur le site : [monenfant.fr](http://monenfant.fr) pour être recontacté

## ÉCOLE : RECHERCHE BÉNÉVOLES

Les enfants de l'école cherchent des adultes volontaires pour les aider à construire une structure de jeux en bois pour leur belle cour d'école.

Le projet collaboratif vous intéresse, ?

Merci de faire un coupon de participation en inscrivant

« M / Mme ..... aimerait porter ma contribution à la création de jeux en bois.

Tel :

Mail (pas obligatoire) :

et de le déposer dans la boîte à projet à la Bibliothèque.

La Mairie vous recontactera.



## VIE ASSOCIATIVE : ENBELLAM



**ENTRETIEN,  
EMBELLISSEMENT,  
AMÉNAGEMENT  
« ENBELLAM »  
C'EST PARTI !!!!**

L'association ENBELLAM vous invite à participer à son Assemblée générale

**Vendredi 21 mai à 19h**

réunion en visioconférence

<https://meet.starleaf.com/4555951630/app>

Petit rappel, ...

EnBellAm est une association champagnarde.

Son objectif ?

Vous accompagner dans l'exécution de travaux que vous souhaitez réaliser chez vous.

EnBellAm vous propose de rechercher le meilleur artisan qui vous proposera la solution technique la plus adaptée avec un coût optimisé par effet de volume car il aura plusieurs chantiers sur la commune.

A la demande de plusieurs habitants, EnBellAm engagera prochainement un premier projet qui concernera la réfection de peintures extérieures (avancées de toitures, terrasses ...).

Les modalités de mise en œuvre seront détaillées lors de notre Assemblée Générale.

Faites-nous savoir dès à présent si vous êtes intéressés par ce chantier.

Notre AG, point de départ pour commencer ...

Compte-tenu du contexte sanitaire, cette réunion aura lieu en distanciel avec l'outil Starleaf.

Si vous souhaitez participer à cette réunion, laissez votre adresse mail sur notre messagerie ou connectez-vous directement à la visioconférence.

De même, si vous ne pouvez pas être présents mais êtes intéressés par l'Association, laissez-nous vos coordonnées, nous vous enverrons le PV de l'AG et les informations à venir sur les projets de l'association.

Et pour la suite, ...

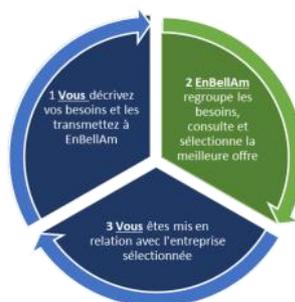
EnBellAm peut recueillir tous vos autres besoins de travaux susceptibles d'être mutualisés avec d'autres habitants, (pose d'enrobé, entretien cheminée, ...)

Espérant vous rencontrer « virtuellement » lors de notre AG et vous compter parmi les membres de notre association, à très bientôt.

Le Bureau

✉ : [enbellam@gmail.com](mailto:enbellam@gmail.com)

☎ : 06 26 04 05 32





Le budget participatif (vous proposez un projet, la commune le réalise) lancé en fin d'année dernière est un des promesses de l'équipe municipale majoritaire. Nous tenons particulièrement à votre participation afin de faire notre village ensemble. Nous remercions chaleureusement les champagnards pour leurs projets divers et intéressants.

Pour cette première édition nous n'imaginions pas recevoir autant de projets, le compteur s'est arrêté à 10 projets. C'est un indice important qui confirme que vous souhaitez être moteur et acteur pour rendre notre village toujours plus agréable, innovant et solidaire.

Pour rappel le budget participatif permettra à chaque habitant de décider de l'utilisation d'une partie du budget de la commune et de réaliser des projets d'investissement d'intérêt général et à visée collective proposés par les habitants et/ou les associations.

Les projets déposés sont très divers allant du cadre de vie, du sport, de la solidarité à la culture.

Début février la commission Budget Participatif et le bureau (le maire, les adjoints et conseiller délégué) ont fait un premier point pour vérifier si les différents projets répondent aux critères définis donc éligibles (voir Flash Info de décembre).

Sept des dix propositions ne répondent malheureusement pas à ces critères. Les porteurs de projets ont été informés et nous vous expliquons ci-dessous le pourquoi.

## PRÉSENTATION DES PROJETS

### PROJETS RETENUS

#### PANNEAUX D'AFFICHAGE À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Le projet envisage de poser des panneaux d'affichage à destination des associations pour communiquer sur les différents événements à venir dans plusieurs endroits stratégiques de la commune. Ce projet répond aux critères.

#### AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DES 4 VENTS

Le projet se porte sur plusieurs propositions concernant l'aménagement extérieur des 4 Vents : un city parc, une street workout et un jeu pour les jeunes enfants.

Deux des trois propositions sont concernées par l'étude dans le cadre de la restructuration des 4 Vents.

La proposition d'un jeu pour les enfants pour remplacer un ancien jeu répond aux critères.



Exemples de street workout et de jeu pour enfant

#### LA MISE EN EAU DU BASSIN COMMUNAL CHEMIN DE FERRANDIÈRE



Le projet a pour objectif de mettre en eau le bassin communal de Ferrandière afin qu'il retrouve sa fonction initiale.

Le puits communal a été creusé en 1905, il est toujours alimenté en eau mais la pompe à bras est détériorée et l'abreuvoir ne peut plus être alimenté en eau.

Ce projet répond aux critères, la faisabilité est en cours d'étude.

### PROJETS NON RETENUS

#### MISE EN PLACE D'UN CANISITE AU HAMEAU DU LACA

Le projet est la mise en place d'un canisite (espace de 5 à 10m<sup>2</sup> recouvert de balthazar délimité par une clôture en bois ou haie végétale) aux alentours du hameau du Laca pour limiter les gênes causés par les déjections des chiens.



Il ne peut pas aboutir pour deux raisons : la commune n'a pas le droit d'intervenir sur un espace privé et les canisites, dispositif plutôt urbain, engendrent de l'entretien supplémentaire pour les agents (nettoyage, entretien).



#### INSTALLATION D'UN POINT D'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LE FOUR À PAIN À LA MAGNANERIE

-8 chemin de l'Eglise-

Actuellement l'eau doit être transportée en jerrican et l'équipe de bénévoles se branche sur le compteur de la maraîchère.

Ce projet ne répond pas aux critères d'éligibilité.



## UNITÉ MOBILE D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES NATURELLES D'INTERVENTION

Ce projet propose une unité mobile d'intervention en cas de catastrophes naturelles d'intervention. Ce projet n'est pas localisé sur le territoire communal champagnard et n'est pas destiné aux champagnards. L'association qui porte le projet peut néanmoins faire une demande de subvention annuelle pour le projet.

## MISE EN VALEUR DE L'ANCIEN LAVOIR



Le projet vise à mettre en valeur l'ancien lavoir qui se trouve à l'entrée de l'Espace des 4 Vents. Ce lavoir est couvert par une charpente d'auvent très travaillée.

En démolissant les murs, le lavoir retrouvera l'aspect qu'il avait au siècle passé.

Le lavoir se trouve dans le périmètre du projet de restructuration des 4 Vents. Nous attendons le diagnostic du SPL Inovaction et ne pouvons pas nous engager dans des travaux qui font partie de cette zone.

## LA RÉHABILITATION DES ANCIENS CHEMINS COMMUNAUX

Le projet concerne la réhabilitation des anciens chemins communaux.

Deux chemins communaux sont proposés : le chemin de la Gorge et le chemin des Molarisses, aujourd'hui disparus dans la végétation.

En réhabilitant ces deux chemins, l'offre des balades sera plus diversifiée.

Ce projet répond aux critères, mais nécessite de plus amples réflexions.



## PROPOSITION D'UNE CRÉATION MUSICALE

Le projet propose une création musicale « Teklash présente Karka » pour le volet culturel du budget participatif. Cette proposition est certes intéressante mais il s'agit d'une prestation sans implication dans la réalisation des champagnards en amont. Le budget participatif n'a pas vocation d'acheter des projets finis. Le porteur du projet pourra se rapprocher des associations culturelles afin de proposer un partenariat.

## CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DANS LE VILLAGE

Le dernier projet concerne la création d'une maison d'assistantes maternelles dans le village. Celui-ci ne correspond pas aux critères d'éligibilité : le budget participatif n'étant pas destiné à réaliser un projet professionnel. La municipalité suggère aux porteurs de ce projet de contacter le SICCE (Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance) pour échanger sur ce projet.



### Planning

**Fin Janvier 2021** : date limite pour soumettre des idées

**Mars - Avril 2021** : étude et chiffrage des projets

**18 Mai 2021** : Réunion en visio conférence

<https://meet.starleaf.com/4298195859/app>

Présentation des projets et sélection grâce à l'expression des préférences par les habitants.



# VIE COMMUNALE

## RECENSEMENT JOURNÉE DU CITOYEN

### Le recensement est obligatoire

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser en mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Si vous avez plus de 16 ans mais que vous avez oublié de vous faire recenser, sachez qu'il n'est pas trop tard pour régulariser votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.



Cette formalité est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport), du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

## TAILLE DES HAIES



A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, la réglementation européenne recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 1er avril au 31 juillet.

Les haies constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité.



## CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

A l'approche des vacances d'été, des examens scolaires ou universitaires, vous êtes nombreux à faire renouveler vos cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

Il vous est recommandé de toujours déposer la demande au moins deux mois avant la date de votre voyage ou de l'examen pour lequel ce titre est nécessaire. Le renouvellement peut être demandé dans les six mois qui précèdent la date d'expiration du document.

Pour éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen, la Préfecture vous recommande de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

- en vérifiant les dates d'expiration de vos CNI ou passeports en votre possession ;
- en vous rendant, dans le cas où un renouvellement de votre CNI ou de votre passeport s'avère nécessaire, dans l'une des mairies équipées de stations biométriques.

Communes équipées de dispositifs de recueil de demandes de Passeports et Cartes Nationales d'Identité dans le département de l'Isère : BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.

**Attention le dépôt d'une demande de CNI ou de passeport se fait principalement sur rendez-vous.**

### RAPPEL DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CNI

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans), celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

L'allongement de 5 ans pour les CNI concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures pour une durée de 15 ans ;

- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures pour lesquelles la prolongation de 5 ans de la validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures.

Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Néanmoins, certains pays ne reconnaissent que la date de validité indiquée sur le document.

Pour simplifier vos démarches, un télé-service «Pré-demande CNI» est mis en place pour une première demande de Carte Nationale d'Identité ou un renouvellement.

Celui-ci permet de recueillir, de manière dématérialisée les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Sur le site internet

<https://www.service-public.fr>

vous devez créer un compte ANTS, puis remplir le formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).

Lors de votre rendez-vous, vous devez apporter votre numéro de Pré-demande CNI, indispensable à la mairie, ainsi que les pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre demande de CNI.

Pour les passeports c'est la même procédure il faut juste avoir au préalable acheté un timbre fiscal dématérialisé lors de la pré-demande, ou détenir un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable.



# | INFORMATION PREFERATORALE |

## PROCÉDURE POUR LES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL, LES MÉDAILLES D'HONNEUR RÉGIONALE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE ET LES MÉDAILLES D'HONNEUR AGRICOLE



Depuis Janvier 2020, la procédure de demande pour ces médailles est entièrement dématérialisée et simplifiée pour les habitants de l'Isère.

Aucun dossier papier n'est à envoyer à la Préfecture que ce soit pour un usager ou un employé communal.

Les éventuels dossiers papier reçus en Préfectures sont systématiquement retournés au demandeur (service ou usager) sans aucune instruction.

L'avis du Maire et le casier Judiciaire B2 ne sont demandés que pour les employés communaux, ces avis doivent être déposés sur le site de demande.

Il convient de saisir la demande de médaille sur l'application dédiée :

♦ *pour les salarié du secteur privés et les agents publics qui ont une carrière mixte (public privé) et ne pouvant obtenir la MHRDC :*

Médaille d'honneur du travail : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

♦ *pour les salariés du secteur public :*

Médaille d'honneur régionale, communale, départementale : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

♦ *pour les salariés du secteur agricole*

Médaille d'honneur agricole : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>

## | TRIBUNES POLITIQUES |

### LISTE

#### ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Première tribune pour notre liste « Ensemble pour l'avenir de Champagnier » depuis le début de l'année donc nous en profitons pour vous souhaiter une belle et heureuse année à tous, en cette période de crise même si nous sommes en mai il n'y a pas de mal à se transmettre des pensées positives.

Nous tenons à vous rappeler que nous participons activement au conseil municipal, nous essayons d'être force de proposition le plus souvent possible.

Nous en profitons pour remercier l'équipe municipale qui a tenu compte de nos alertes et nos propositions en repensant la gestion de la restauration scolaire pour permettre aux enfants d'avoir plus de place et ainsi leur offrir une restauration plus saine et sereine en cette période de crise sanitaire.

Les conseillers municipaux que nous sommes restons disponibles pour vous.

N'hésitez pas à nous contacter si vous le souhaitez.

Prenez soin de vous.

**Nathalie BARON, Hubert COLAVET et Brigitte ORGANDE,** élus du groupe Ensemble pour l'avenir de CHAMPAGNIER

### LISTE

#### CHAMPAGNIER EN COMMUN

Le secteur enfance-jeunesse est l'une des priorités de l'équipe municipale, qui plus est durant la crise sanitaire.

Certains investissements ont été fait pour améliorer le bien-être des enfants à l'école comme la plantation d'arbre dans la cour et de haies le long du grillage coté 4 Vents avec des espèces locales pour favoriser la biodiversité. Ce doublement des espaces verts de la cour permettra de lutter contre la chaleur des classes en été et d'avoir des zones d'ombres pour que les enfants puissent jouer en extérieur.

D'autres dépenses sont nécessaires pour appliquer le protocole sanitaire imposé par la Covid.

Pour jongler avec des règles sanitaires très strictes nous avons réfléchi afin d'optimiser les espaces permettant de profiter de chaque partie de la cour, en installant notamment un bac à sable couvert pour améliorer l'usage de la cour du haut. Un lavabo extérieur avec de l'eau chaude a été installé pour que les enfants puissent respecter les gestes barrières et se laver les mains tout au long de la journée sans utiliser l'eau froide de la fontaine.

Aujourd'hui pour aller plus loin, une réflexion est en cours avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves autour d'un projet intergénérationnel de construction de jeux.

Nous soutiendrons la dynamique collective induite par le projet de « démarche globale de développement durable » de l'école (E3D) à partir de septembre 2021. Cette démarche associera enseignants, élèves, parents, service enfance-jeunesse et la municipalité. Construire avec vous l'école de demain !

**Christine CAVARETTA**

pour la liste CHAMPAGNIER en Commun



## MAIRIE

### Ouverture au public

Lundi  
Mercredi  
Vendredi  
13h30 - 17h30  
Mardi et jeudi  
pas d'accueil

Urbanisme  
Sur rendez-vous

Accueil téléphonique  
☎ 04.76.98.08.83

Messagerie  
mairie@champagnier.fr

Site web  
www.champagnier.fr  
Permanence Maire/Elus  
Sur rendez-vous

## AGENDA

### Dates à retenir

18 mai à 18h  
en visio conférence  
Budget participatif

21 mai à 19h  
en visio conférence  
EnBellAm

22 mai de 14h à 17h  
Fête de la Nature

20 et 27 juin  
Espace 4 Vents—chemin du Gal  
Elections  
Régionales et Départementales

## POLICE MUNICIPALE



Pour contacter  
les agents de police municipaux  
☎ 06.01.81.03.13  
📧 policepluricommunale.jccb@gmail.com  
Gendarmerie ☎ 17

## BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15h45 - 18h45  
Mercredi 10 -12h et 14h -18h45  
Vendredi 15h30 - 18h45

Espace 4 Vents Chemin du Gal ☎ 04.76.99.83.72  
bibliotheque@champagnier.fr



## CIVISME ... RAPPEL

### LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haïes, perceuses, etc....) est autorisé :

Les jours ouvrables  
de 8 h à 12 h et  
de 14 h à 19h30  
Les samedis  
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h  
Les dimanches et jours fériés  
de 10 h à 12 h  
Interdit après 12h



METTRE UN MASQUE,  
C'EST BIEN !  
LE JETER COMME IL FAUT,  
C'EST ENCORE MIEUX !

Les masques usagés sont des déchets et un problème pour l'environnement, jetés n'importe où dans la nature et par terre dans la rue, sur les trottoirs, dans les espaces verts, ils polluent.  
*On compte sur le civisme de chacun pour les jeter dans les poubelles.*

### CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à 30 kms/h et à 20 kms/h dans la zone de rencontre située rue du Bourg.

Une zone de rencontre est un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents.

La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Leur objectif est de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également de permettre le développement de la vie locale.



Journal  
d'information  
ECHO CHAMPAGNARD  
MAI 2021

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER  
Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire  
Crédit photos Commune, Mairie, Jean-François PLASSART  
Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Marie-Lise ALLEMAN, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »  
Tirage - 600 exemplaires - Dépôt légal à la parution